

LA Beauce. Loirétaine

JANVIER 2024

cc-beauceloirétaine.fr

L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

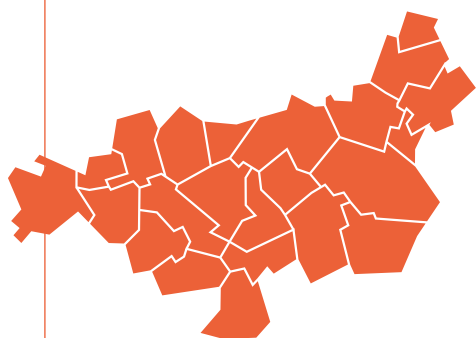
- HABITAT
Qui peut vous aider ?
- ÇA VOUS CONCERNE
Assainissement / SPANC
- PROXIMITÉ
Jamais sans ma secrétaire
de mairie



DOSSIER

Gestion de l'eau :

l'interco prend la main



LA Beauce Loirétaine

23 communes
8 152 emplois
16 905 habitants
398 km² de superficie
7 356 logements

Données INSEE.



+ sommaire

04

ON EN PARLE
Un plan pour le climat

05

DIX ANS DE LA CCBL
À l'origine, deux maires visionnaires...

06

HABITAT
La rénovation énergétique des logements

07

ÇA VOUS CONCERNE
Assainissement : des gestes qui changent tout

08

DOSSIER
Gestion de l'eau

12

PROXIMITÉ
• Jamais sans ma secrétaire de mairie
• Le Relais Petite Enfance rien que pour vous !

14

RETOUR SUR
2020-2023 : Un mi-mandat solide

15

ÉCONOMIE
Guillaume Dubois, Happyvore donne le sourire

16

PETITES VILLES DE DEMAIN
Patay regarde vers l'avenir

17

ZOOM SUR
La Beauce Loirétaine terre olympique !

18

TOURISME
Six trésors en Beauce Loirétaine

20

ACTIVITÉ
Sortir toute l'année

La Beauce Loirétaine, l'actualité de votre Communauté de Communes janvier 2024.

Édité en 9 000 exemplaires par la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, 345, Chemin des Ouches, 45410 SOUGY
Tél : 02 19 23 00 50

Directeur de publication
Monsieur Thierry Bracquemond

Rédaction
Ambre DESTRUEL,
Francine MORONVALLE,
wam!

Création et mise en page
wam! women-and-men.com

Photo de couverture
Didier Depoorter

Impression
BBV Prévost Imprimeurs



Madame, Monsieur,

C'est avec un grand plaisir que je vous présente, à travers ce bulletin intercommunal, tous mes meilleurs vœux pour cette année 2024.

Habitants, élus, entreprises, vous êtes tous acteurs au sein de cette intercommunalité qui ne cesse d'avancer jour après jour.

Cette implication collective s'est ressentie depuis le début du mandat. La poursuite du programme Petites Villes de Demain va contribuer à améliorer l'accès à la culture avec l'ouverture de la Micro-Folie de la médiathèque de Patay que nous avons voulu itinérante. Dans le domaine économique, nous avons aidé les entreprises locales dans leur développement. Nous n'avons pas oublié le Relais Petite Enfance qui continue d'accompagner les assistant(e)s maternel(le)s et les parents.

Le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes a pris la compétence assainissement, le temps est venu de faire de même avec l'eau potable.

Les élus municipaux ont collaboré afin que le transfert s'effectue dans la sérénité. Je l'ai indiqué en conseil communautaire le 25 mai dernier, je leur renouvelle ici mes remerciements pour leur confiance. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2024, l'eau sera gérée par la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine.

Cette nouvelle année marque aussi le lancement d'une aventure inédite. Nous venons d'obtenir une labellisation « Territoires d'industrie » avec Orléans Métropole. Encore une fois, nous faisons le choix de rejoindre les dispositifs nationaux pour bénéficier d'une ingénierie supplémentaire.



© Didier Depoorter

À partir du 1^{er} janvier 2024, l'eau sera gérée par la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine

Développer le territoire constitue un axe fort de ce mandat ; préserver ses richesses également. J'ai voulu mettre à l'honneur notre patrimoine atypique dans ce bulletin. Je vous encourage à le découvrir !

Les élus, les agents et moi-même, nous vous renouvelons nos meilleurs vœux et poursuivons le même objectif : continuer à travailler chaque jour pour que notre territoire soit attractif et toujours solidaire.

*Vous pouvez compter sur
mon engagement.*

D. Biacquemont

Président de la CCBL



RETOUR SUR

L'inauguration de l'hôtel communautaire

Le 4 juillet 2022, le président de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine (CCBL), Thierry Braquemond, a officiellement inauguré l'hôtel communautaire, implanté à Sougy. Après un emménagement dans les locaux le 7 avril 2022, l'ouverture du nouvel hôtel communautaire a été célébrée. Parmi les invités, la députée Caroline Janvier, les sénateurs Jean-Pierre Sueur et Hugues Saury, le président du Département du Loiret Marc Gaudet, le secrétaire général adjoint de la Préfecture du Loiret Christophe Carol, la présidente de l'Associations des Maires du Loiret (AML) Pauline Martin et les vice-présidents de la CCBL. Conçu de bois et de paille, l'établissement est une construction passive. À noter que la paille utilisée comme isolant vient des champs de Beauce et plus précisément des champs du maire de Sougy ! Un bâtiment exemplaire qui ouvre la voie à d'autres réalisations communautaires !



© Didier Depoorter



EN PRÉPARATION

Un plan pour le climat

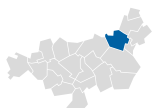
Un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) va être élaboré à l'échelle de la CCBL. Il doit contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air et à la lutte contre le réchauffement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Un diagnostic et un atelier de co-construction ont déjà été menés par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Loire Beauce qui travaille avec la CCBL, mais aussi avec sa voisine la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, pour élaborer ce plan.

Les enjeux de ce PCAET :

- Développer l'utilisation des énergies renouvelables,
- Favoriser les mobilités douces,
- Accompagner les communes dans la transition énergétique,
- Favoriser la rénovation énergétique des logements.

Une fois approuvé, le PCAET sera valable six ans. Son application doit permettre la lutte et l'adaptation du territoire face au changement climatique tout en améliorant la qualité de vie des habitants.



Village entreprises

Le 1^{er} décembre 2023 se tenait à Artenay le 1^{er} village d'entreprises du territoire. Ce n'était pas un forum de l'emploi même si 200 visiteurs ont pu venir avec un CV. Ce n'était pas non plus un forum de l'étudiant et pourtant 240 collégiens de 3^e ont été reçus. Une vraie réussite et une belle occasion de mettre en avant le potentiel économique et le dynamisme du territoire !



Vous pouvez consulter toutes les offres d'emplois des entreprises et institutions sur le site de la CCBL





À l'origine, deux maires visionnaires...

À L'OCCASION DE L'ANNIVERSAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEUCE LOIRÉTAINE, JEAN-MICHEL LOPES ET THIERRY BRACQUEMOND ÉVOQUENT SA CRÉATION.

Thierry Bracquemond, président de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine depuis 2014, et Jean-Michel Lopes, ancien maire de Gidy, qui fut le premier à diriger l'intercommunalité, se sont retrouvés pour un échange sympathique empreint de respect. Jean-Michel Lopes l'avoue : à l'époque, l'enjeu était de réussir à fédérer les maires. Dix ans ont été nécessaires pour trouver le bon périmètre : un canton, deux ; ou bien un canton, et un morceau d'un autre. Il fallait imaginer, se projeter dans une structuration sans savoir comment cela pourrait se passer.



Il fallait travailler ensemble pour rester maître de son destin

Et puis la Préfecture du Loiret a fixé un ultimatum, et les élus se sont accordés. 2008, 2010 ? pour ces deux hommes, les dates ne sont plus très claires... Mais l'urgence était perçue : il fallait créer une intercommunalité pour rester maître de son destin.

Une ambition pour le territoire

Qui a été, de Jean-Michel Lopes ou de Thierry Bracquemond le plus visionnaire ? Le premier désigne le second, qui a structuré la Communauté de Communes, pris de nouvelles compétences et choisi de regrouper les services dans un hôtel communautaire pour créer une vraie identité. « *Le vrai démarrage, c'est Thierry, en 2014* », confirme Jean-Michel Lopes. « *Partir dans les derniers (dans l'intercommunalité) nous a permis de profiter des erreurs des autres* », rebondit Thierry Bracquemond.

Au cours de la discussion, les échanges portent sur ces conseils que l'actuel président de la Communautés de Communes est souvent venu chercher auprès de Jean-Michel Lopes, qui fut

maire pendant 25 ans. Puis les discussions dévient sur le plaisir d'avoir vécu cette création et de porter une ambition pour le territoire. Une ambition commune, et un plaisir visiblement partagé !

DATES CLÉS

1^{ER} JANVIER 2013

Création de la CCBL : le début de l'aventure communautaire !

1^{ER} JANVIER 2018

La compétence assainissement : un premier pas dans l'intégration de compétences techniques

25 MARS 2021

Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et son volet habitat : les mêmes règles d'urbanisme pour tous

4 JUILLET 2022

Inauguration du siège à Sougy : pour mieux vous accueillir !

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Qui peut vous aider ?



LE 1^{ER} JUILLET 2022, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE A LANCÉ UNE OPÉRATION D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT SUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE DANS LE BUT DE PRÉSERVER, MAIS AUSSI D'AMÉLIORER L'HABITAT.

Cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est mise en place avec le Département du Loiret et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Son objectif est d'accompagner et de financer des travaux de rénovation énergétiques. Cela permet d'éviter les « passoires thermiques » et de garantir un habitat salubre pour tous.

Cette opération concerne les propriétaires vivant dans leur logement, mais aussi les bailleurs qui louent des habitations.

Attention, certaines aides sont conditionnées au niveau de ressources des ménages.

La CCBL a initié cette opération et participe à son financement. Ainsi, l'association SOLIHA Loiret a été missionnée pour étudier votre dossier et vous accompagner dans vos démarches.

Des permanences sont organisées sur rendez-vous au pôle habitat de l'hôtel communautaire, à Sougy :

- Pour SOLIHA : chaque premier et troisième mardi matin du mois.
- Pour l'ADIL (qui vous accompagne si vous n'êtes pas éligible à l'OPAH) : chaque premier mardi matin du mois.

Le programme OPAH a fêté sa première année d'existence le 1^{er} juillet 2023, permettant de dresser un bilan : trois logements agréés et réhabilités.

L'objectif est ambitieux : réhabiliter 48 logements (121 avec les copropriétés) d'ici juillet 2025. Cette opération doit impulser une dynamique de rénovation énergétique des logements et renforcer l'attractivité de la CCBL.

Il ne reste que deux ans pour bénéficier de cette opération. Vous pouvez contacter dès à présent SOLIHA pour prendre rendez-vous au 02 38 77 84 89 ou par mail à contact.loiret@solihha.fr. C'est un service gratuit et sans engagement ! N'hésitez plus !



J'AI ÉTÉ TRÈS BIEN ACCOMPAGNÉE

Avant l'achat de la maison, je supposais qu'il fallait remplacer le chauffe-eau, sans savoir qu'il était aussi nécessaire d'effectuer des travaux d'isolation. Finalement, je vais isoler ma maison (sous-sol et intérieur), changer mon chauffe-eau et ajouter un poêle à granulés. L'équipe de SOLIHA, très sympathique et réactive, a procédé à seulement deux visites pour mettre en place les travaux : en deux mois, j'avais tous les devis. Les artisans sont également assez réactifs. Les difficultés ? Elles sont uniquement liées à l'obtention du Prêt à Taux Zéro : il faut s'y prendre bien à l'avance...

Une habitante de Patay ayant bénéficié de l'OPAH



Patay se refait une beauté

Lancée en juillet 2022 en parallèle de l'OPAH CCBL, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) concentrée sur le centre-bourg de Patay a été mise en place.

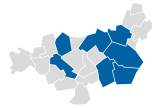
Cette opération reprend les objectifs du programme OPAH original, mais s'astreint aussi à réimplanter des commerces dans les locaux vacants. Cela inclut également le réaménagement du centre-bourg et la requalification de l'espace public. Cette opération distincte de l'OPAH CCBL s'inscrit dans le programme « Petites Villes de Demain » dont bénéficie Patay.

L'OPAH-RU de Patay a pour objectif de réhabiliter 33 logements (52 avec les copropriétés) sur 5 ans, avec des subventions de l'État, du Département et de la CCBL.



ATTENTION AUX ARNAQUES

Pour rappel, le démarchage téléphonique ou à domicile concernant la rénovation énergétique est interdit depuis juillet 2020. L'État, les collectivités locales, l'ADEME, l'ANAH, l'ADIL ou encore SOLIHA ne pratiquent pas de démarchage. **En cas de doute (courrier, site, appel) contactez l'ADIL au : 02 38 62 47 07.**



ASSAINISSEMENT

Des gestes qui changent tout

POUR FACILITER LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES, DONT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S'OCCUPE, PRENEZ DE BONNES HABITUDES...

Nous utilisons de l'eau dans notre vie de tous les jours et celle-ci, une fois évacuée dans nos canalisations, devient de l'eau usée. Cette eau doit être traitée ensuite par une station d'épuration avant d'être rejetée dans le milieu naturel. Des eaux usées trop polluées, et c'est tout le processus de traitement de la station et ses équipements qui sont impactés.

Pour ne pas perturber le fonctionnement des stations d'épuration et préserver l'environnement, ayons les bons réflexes !

Adopter les bons gestes protège notre planète et nos agents mobilisés dans le traitement des eaux usées.

LES TOILETTES NE SONT PAS UNE POUBELLE, IL NE FAUT DONC PAS JETER LES ÉLÉMENTS SUIVANTS



Les produits hygiéniques : lingettes, tampons, serviettes, essuie-tout...



Les huiles et matières grasses



Les médicaments



Les objets solides quels qu'ils soient



Les produits chimiques et toxiques : peinture, solvants, produits de jardinage, vernis...



UN AGENT DE LA CCBL RACONTE

Le mercredi, nous faisons les paniers, c'est-à-dire que nous ouvrons les stations et nettoyons ce qui empêche leur bon fonctionnement. Cette étape pourrait être considérée comme un préfiltrage. Et quand nous ouvrons la station, il nous est arrivé d'y trouver de la lingerie ! On en rit souvent, mais cela entraîne des dysfonctionnements.



SPANC : VEILLONS SUR NOS INSTALLATIONS !



Si vous n'êtes pas reliés à un réseau d'assainissement collectif (tout-à-l'égout), alors vous devez être dotés d'un système traitant les eaux usées domestiques. Il s'agit de l'assainissement non collectif. Son objectif est d'évacuer les eaux usées de votre foyer, tout en protégeant l'environnement.

Actuellement, près de 2800 foyers disposent d'une installation d'assainissement non collectif sur le territoire de la CCBL.

Tout comme pour l'assainissement collectif, il est important d'avoir les bons réflexes. Il faut par conséquent prendre soin de votre installation.

- En règle générale, il convient de vidanger la fosse septique tous les 4 ans,
- Entretien régulier pour les équipements (exemples : préfiltre, bac à graisse, poste de relevage, regards de traitement, ventilation).

L'installation doit être aux normes et à aucun moment elle ne doit porter atteinte à la salubrité publique et à la sécurité des personnes.

Voici à quoi doit ressembler une installation répondant aux normes :



Pour toute demande de dossiers (conception, réalisation ou vente), contactez notre service SPANC au 02 19 23 00 50 ou technique@cc-beauceloirétaine.fr



Gestion de l'eau : l'interco prend la main



DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER, LES COMMUNES DE LA BEUCE LOIRÉTAINE ONT TRANSFÉRÉ (À DEUX EXCEPTIONS PRÈS, GÉMIGNY ET SAINT-SIGISMOND) LA GESTION DE L'EAU POTABLE À L'INTERCOMMUNALITÉ.

Dérèglement climatique, intensification des épisodes de sécheresse... l'année 2022 a été particulièrement touchée, tout comme le début de l'année 2023, avec 32 jours sans précipitations hivernales. L'eau, cette ressource précieuse, se raréfie. C'est une problématique nationale. Selon le BRGM, la recharge des nappes devrait diminuer de 10 à 15 % d'ici 2070. La quantité de la ressource en eau n'est pas l'unique sujet d'attention. La qualité de l'eau est aussi particulièrement étudiée. Chaque année, en France, une centaine de captages doit être fermée en raison de pollutions diverses dues notamment à certains pesticides. Moins de quantité, qualité aléatoire... mais pas seulement. Le réseau est vieillissant. Un rapport parlementaire rendu en 2021 indique que « près de 40 %

des réseaux d'eau potable ont plus de 50 ans alors que leur durée de vie est comprise entre 60 et 80 ans ».

Le Département du Loiret est également concerné par cette triple problématique. Sur la dernière décennie, nous avons connu régulièrement des épisodes de restriction des usages de l'eau. Cet été, nous avons même atteint localement des situations de crises. Dès 2015, l'État a encouragé le transfert de la compétence eau potable des communes aux intercommunalités. Une échéance fixée initialement à 2020 puis 2026.

Des coûts mutualisés et optimisés

Les communes n'ont pas démérité. Elles ont géré l'eau potable pendant des décennies.



© Didier Depoorter



reportage
© Didier Depoorter

L'esprit de responsabilité a animé les élus communautaires. La Beauce Loirétaine répondra aux enjeux sanitaires et environnementaux de la gestion de l'eau.

Thierry BRACQUEMOND
Président de la CCBL



Mais le constat est rude. Malgré tous ces efforts, le réseau d'eau est vétuste et les travaux souvent très onéreux. Aussi, le législateur a souhaité que cette gestion revienne aux intercommunalités pour profiter de capacités financières plus importantes et pour faire bénéficier à l'utilisateur d'économies d'échelle : des coûts mutualisés donc optimisés. Mais ce n'est pas aussi simple que le législateur l'avait imaginé en 2015 et ce malgré des enjeux clairs et partagés par tous :

- Améliorer la qualité de l'eau
- Professionnaliser les interventions
- Maintenir une relation de proximité avec l'utilisateur
- Sécuriser la ressource et l'approvisionnement en protégeant les agents
- Améliorer les rendements des réseaux et limiter les pertes d'eau
- Assurer un niveau de service équivalent sur l'ensemble du territoire communautaire

- Proposer une tarification équitable et accessible à tous

Un transfert anticipé

Les élus communautaires ont lancé dès 2019 toutes les études techniques et financières nécessaires à une prise de compétence anticipée. 2026 étant une année d'élections municipales, cela aurait probablement complexifié le transfert. Les études étant menées à leurs termes, les maires ont validé, au cours de l'année 2023, un transfert au 1^{er} janvier 2024. À l'enjeu environnemental sur notre territoire agricole s'ajoute un enjeu structurel : nous ne dérogeons pas au constat national concernant l'état du réseau. Nous constatons ponctuellement des rendements médiocres. Et comme d'autres sur le territoire national, trois de nos forages sont particulièrement vulnérables →

LA CONSOMMATION D'EAU EN CHIFFRES

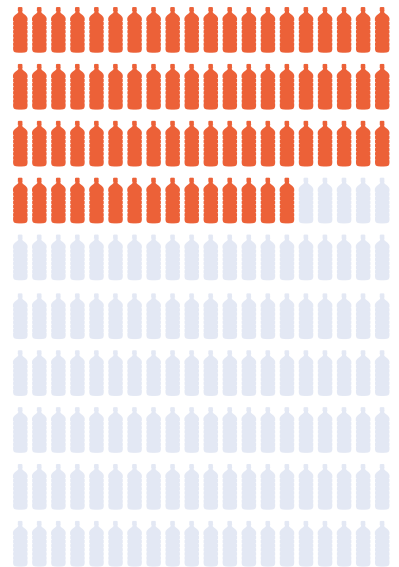
Une chasse d'eau : 6 à 12 L



Un lave-vaisselle : 20 à 40 L



Prendre un bain : 75 à 200 L



64%

C'est le pourcentage de mètres cubes qui arrivent réellement chez l'abonné dans certaines communes du territoire communautaire. C'est ce que l'on appelle un rendement médiocre. Alors certes, l'eau perdue retourne à la terre et donc à la nappe. Mais prélever de l'eau a un coût : électricité pour alimenter les pompes du château d'eau, coût du traitement, coût du contrôle... Idéalement, en milieu rural, il conviendrait d'atteindre un rendement de 80 à 85 %.

QU'EST-CE QU'UN CONTENTIEUX NITRATES ?

Ce contentieux concerne l'État, qui a été mis en cause en raison de carences dans l'application de directives européennes. Les seuils maximums de 50 mg de nitrates par litre sont localement dépassés, notamment en Bretagne. Face à l'inertie de l'État, en février 2023, la Commission européenne a enjoint la France de prendre les mesures nécessaires. Faute de réponse précise, Bruxelles a décidé de saisir la justice européenne. Trois communes sont concernées sur le territoire de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine. Nous n'avons pas attendu le 1^{er} janvier 2024 pour travailler sur cette problématique. Ainsi, dès les premiers mois de 2024, des travaux devraient débuter.



C'est la longueur, en km, du réseau d'eau potable de la CCBL.

aux nitrates. Des travaux sont nécessaires, mais peu soutenables pour des petites communes rurales. Le savez-vous ? En matière d'eau potable, le principe est le suivant : « l'eau paye l'eau ». Il y a très peu de subventions. Ce sont les redevances des usagers qui doivent financer les travaux. Dans de petites communes rurales, le coût des travaux est difficile à répercuter sur quelques dizaines d'abonnés. Solidarité, entraide, coopération et réactivité des maires du territoire ont permis d'anticiper le transfert de la gestion de l'eau à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine pour 2024.

Désormais, à qui m'adresser ?

Depuis le 1^{er} janvier 2024, il y a un nouveau service à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine pour gérer l'eau potable. Ce service est composé d'agents techniques pour réaliser des interventions sur le réseau, réparer des fuites, créer de nouvelles conduites, mais aussi d'agents administratifs. Vous pourrez contacter la Communauté de Communes en composant le 02 19 23 00 50 ou adresser un mail à

eaupotable@cc-beauce-loiretaine.fr en cas de déménagement, si vous souhaitez changer un compteur, si vous avez des questionnements sur une facture ou bien si vous constatez une fuite. Vous pouvez aussi vous rendre à l'hôtel communautaire, qui est situé à Sougy. En dehors des heures d'ouverture des bureaux, le week-end et les jours fériés, **et uniquement pour les urgences techniques**, un service d'astreinte pourra être contacté au 06 31 22 76 55. Une question relative à la facturation pourra attendre le lundi matin !

Des travaux par étapes

Dès la fin de l'année 2022, les élus communautaires ont défini un programme pluriannuel de travaux. D'abord les travaux les plus urgents afin d'assurer la protection des châteaux d'eau et la sécurisation de la ressource. Puis la réalisation d'interconnexions entre différents réseaux afin d'améliorer la qualité de l'eau sur l'ensemble du territoire. Ces travaux seront réalisés par étapes. Nous tâcherons de vous informer régulièrement des travaux réalisés.

Le prix de l'eau va-t-il augmenter à partir du 1^{er} janvier 2024 ?

Oui, et ce malgré la volonté des élus communautaires. Si une commune de moins de 3000 habitants peut décider de ne pas appliquer de TVA, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine n'aura pas le choix. Une TVA de 5.5 % sera appliquée dès le 1^{er} janvier 2024 sur les factures d'eau. C'est l'article 256B du Code général des impôts qui l'exige.

Parallèlement, une harmonisation tarifaire devra être engagée. Là encore, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine n'a pas le choix : d'ici 12 ans, tous les habitants de la CCBL devront payer le même prix pour 1m³ d'eau potable. Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, les maires ont souhaité que cette hausse soit progressive.

Les premières factures émises par la CCBL seront probablement un peu différentes, mais le service facturation fera le maximum pour vous expliquer les changements. N'hésitez pas à consulter le site internet de la CCBL.





La facturation en QUESTIONS À... 2 Fabienne SAINT-GENEST Secrétaire technique

Comment va évoluer la relève des compteurs ?

Dans quelques années, tous les compteurs seront intelligents. Il suffira qu'une voiture du service de l'eau passe devant chez vous pour que votre index soit relevé. Ce système s'appelle la radio-relève et fonctionne déjà sur certaines communes. Pour les autres, il faudra encore un peu patienter.

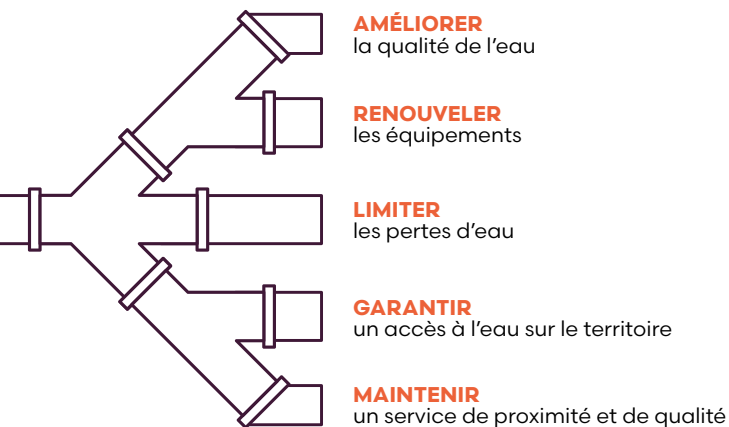
Qu'est-ce que ça change pour l'habitant ?

Au cours de l'année 2024, nous allons faciliter la relève des compteurs en profitant des outils numériques à notre disposition. Lors des périodes de relève, nous reviendrons vers vous pour vous indiquer comment procéder.

Pour transmettre vos index, vous pourrez vous connecter directement sur le portail eau de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine.

Faciliter votre quotidien, c'est également moderniser les moyens de paiement. Là encore, le transfert de la gestion de l'eau à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine va contribuer à améliorer ce service.

Cette harmonisation devra permettre de financer l'ensemble des investissements nécessaires :



POUR ÉCONOMISER L'EAU



Remplir votre lave-linge et votre lave-vaisselle au maximum de sa capacité



Installer un système de récupération d'eau de pluie utile pour arroser les plantes



Choisir votre équipement avec l'aide de l'étiquette énergie



Installer des mousseurs sur les robinets et sur les pommeaux de douche



Privilégier les douches plutôt que les bains



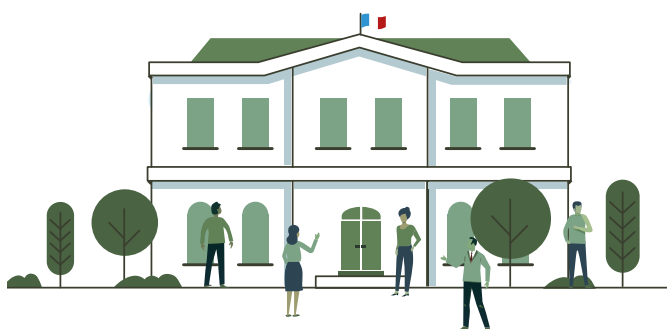
Ne pas laisser couler l'eau lorsque cela n'est pas nécessaire



Repérer et réparer les fuites

Jamais sans ma secrétaire de mairie

LES SECRÉTAIRES DE MAIRIE SONT DE VÉRITABLES COUTEAUX SUISSES DANS NOS COMMUNES. ELLES (PARFOIS ILS) SONT LE PREMIER CONTACT DE L'USAGER LORSQUE CELUI-CI ENTRE EN MAIRIE. MAIS CELA NE S'ARRÊTE PAS LÀ...



En plus de l'accueil, une secrétaire de mairie doit élaborer le budget, rédiger des documents administratifs, gérer l'état civil, mais surtout mettre en œuvre les décisions des élus, et bien plus encore !

Sans les secrétaires de mairie, le fonctionnement des communes serait altéré. Pourtant, la profession fait face à des difficultés de recrutement. Résultat, 1 900 postes sont vacants actuellement au niveau national et le problème va s'accroître d'ici 2030 avec les départs à la retraite.

Pour pallier cela, une proposition de loi a été adoptée en novembre 2023 par l'Assemblée nationale en première lecture. Son objectif est de revaloriser le métier de secrétaire de mairie. Un vaste programme !

Un groupe WhatsApp, des rencontres régulières... La CCBL est attachée à la collaboration et à la coopération avec les secrétaires de mairie de son territoire. Tout est mis en œuvre pour faciliter leurs échanges. On travaille tellement mieux ensemble !



À la rencontre des forces vives du territoire

La chargée de mission Développement économique de la CCBL a rencontré tout au long de l'année les commerçants et artisans spécialisés dans le commerce de proximité à Artenay, Chevilly et Patay. Son objectif ? Accompagner les entrepreneurs locaux en créant des échanges sur les différents besoins et problématiques qu'ils ont rencontrés. Comment dynamiser le développement de son entreprise, fidéliser sa clientèle ou communiquer sur les réseaux sociaux ? Tous ces sujets sont évoqués et partagés.

Aider les chefs d'entreprise

Des rencontres avec les chefs d'entreprise se sont également tenues, afin d'évoquer des problèmes récurrents comme le recrutement, la transition écologique, ou la mobilité. Ces rencontres donnent l'occasion d'informer les chefs d'entreprise de l'évolution conjoncturelle et de les aider dans le monde administratif parfois déroutant !



Le PLUi-H modifié

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine a été approuvé le 25 mars 2021 puis est entré en vigueur le 7 mai 2021. Il a fait suite à un travail collaboratif mené entre l'intercommunalité et les 23 communes membres.

Il s'agit d'un document de planification unique qui fixe un cadre réglementaire pour l'aménagement et les autorisations d'urbanisme concernant l'ensemble du territoire.

Par conséquent, ce document remplace les anciens documents d'urbanisme des communes, mais toujours en tenant compte des identités de ces dernières et du contexte local.

La commune reste cependant l'interlocutrice unique concernant les renseignements et les dépôts des dossiers d'autorisation d'urbanisme.

C'est le maire qui signe le permis de construire.

Une modification du PLUi-H a été effectuée en 2023, permettant d'intégrer un atlas des zones inondables.

Il est important de souligner que ce PLUi-H est un projet commun récent qui a la particularité d'avoir été mis en place rapidement. Encore une fois, cela n'aurait pas été possible sans la coopération de l'ensemble des acteurs du territoire.

Le Relais Petite Enfance rien que pour vous !



ALORS QUE LA CCBL MANQUE DE PLUS EN PLUS D'ASSISTANTES MATERNELLES. POUR VALORISER ET AIDER CETTE PROFESSION, UN RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) VOUS ACCUEILLE À SOUGY.

Sur le territoire communautaire, les assistantes maternelles représentent le mode de garde le plus fréquent. Pourtant, à cause des futurs départs à la retraite, elles sont et seront de moins en moins nombreuses. Une situation qui, conjuguée à l'arrivée de futurs parents en Beauce Loirétaine, pourrait devenir problématique. Aussi, le Département fait campagne pour recruter des « nounous ». Il finance même cette formation. D'une durée totale de 120 h, celle-ci est ouverte à toutes après étude d'un dossier de demande d'agrément. Si vous êtes formée et que vous disposez d'un agrément, il est donc très probable que des familles vous sollicitent rapidement...

Assistante maternelle, pour quoi faire ?

Une assistante maternelle a pour mission de s'occuper et d'assurer la garde des enfants qui lui sont confiés dès leur plus jeune âge, soit à domicile soit dans



une MAM (Maison d'Assistants Maternelles). Pouvant garder jusqu'à quatre enfants, elle les aide à se développer, à s'éveiller sur le monde et sur la vie en communauté (motricité, langage...). Elle assure les soins, la toilette et les repas de l'enfant ; elle peut aussi lui proposer des activités, comme des promenades. L'assistante maternelle doit, en permanence, assurer la sécurité de l'enfant. Elle dispose d'une plus grande flexibilité d'horaires que d'autres structures de garde d'enfants collectives. En cas d'horaires atypiques, les parents peuvent donc privilégier cette solution.

du RPE sont des agents de la CCBL. Elles organisent des ateliers d'éveil et intergénérationnels, des balades dans la nature ou encore des animations lecture.

En outre, le RPE informe les parents et futurs parents pour les aider à trouver le moyen de garde le plus adapté à leurs besoins. Il les accompagne également dans le recrutement d'une assistante maternelle et dans leurs devoirs et leurs droits en tant qu'employeurs. En effet, si vous faites garder votre enfant par une assistante maternelle, vous pouvez, sous conditions, bénéficier d'un soutien financier, sous forme d'un crédit d'impôt et d'une aide financière de la CAF appelée le complément de libre choix du mode de garde.

Relais pour tous

À l'échelle de la CCBL il existe un Relais Petite Enfance (RPE) qui œuvre au quotidien pour accompagner les assistantes maternelles dans leur métier, notamment sur les conditions d'accès à la profession, mais aussi sur leurs droits et devoirs. Ce service a également pour mission de réunir les nounous grâce à des temps de rencontres et d'échanges organisés autour de thématiques diverses. Le Relais les accompagne aussi dans leur professionnalisation et dans la promotion de leur métier, souvent trop peu valorisé. Les animatrices

LES ASS' MAT' À LA FÊTE

Pour fêter la fin de l'année scolaire 2022/2023, le Relais Petite Enfance a organisé le 29 juin dernier une matinée festive à Sougy avec la ferme itinérante de Fay-Aux-Loges. Une occasion de fêter la petite enfance tout en mettant en avant les assistantes maternelles du territoire. Une fresque réalisée durant les matinées d'éveil a été exposée, tout comme le concours photo « Mettez en scène votre livre jeunesse préféré », où les assistantes maternelles ont fait preuve d'ingéniosité et d'originalité !

**RETROUVEZ
L'ENSEMBLE DE
L'ACTUALITÉ DU RPE**

[cc-beauceloiretaine.fr/
category/le-rpe/](https://cc-beauceloiretaine.fr/category/le-rpe/)



2020-2023 : un mi-mandat solide

EN PLACE DEPUIS 2020, L'EXECUTIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE DRESSE UN PREMIER BILAN. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMERCES, LOGEMENTS, ENVIRONNEMENT... : EN TROIS ANS, LA CCBL A AVANCÉ SUR PLUSIEURS DOSSIERS QUI CHANGENT ET VONT CHANGER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS.

Le bilan à mi-mandat de la CCBL s'appuie sur les axes définis dans le projet de territoire. Il permet ainsi de couvrir tous les domaines d'intervention de la Communauté de Communes.

Conforter l'attractivité économique

Derrière cet axe se cachent de vraies actions très concrètes en faveur des commerçants, des artisans et des entrepreneurs du territoire. Un poste de manager de commerces a ainsi été créé, cofinancé par la Banque des territoires et trois communes. Avec les commerçants des centres-villes de Patay, Chevilly et Artenay, les échanges portent sur la valorisation des productions locales, mais aussi sur la signalétique. L'objectif est de faciliter les implantations et lutter contre la vacance commerciale.

La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine partage aussi la compétence « développement économique » avec la Région Centre-Val de Loire. S'il ne fallait retenir qu'une priorité, ce serait

donc la volonté de réindustrialiser le territoire, fortement marqué par une activité de logistique.

Sur la suite du mandat, certains projets logistiques vont encore voir le jour, mais l'implantation d'entreprises industrielles est privilégiée. Une volonté plébiscitée et reconnue.

Répondre aux besoins des habitants

La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine a œuvré dès 2020 pour que Patay soit reconnue au titre des Petites Villes de Demain, ce qui permet d'obtenir des financements et un accompagnement en ingénierie pour son développement. Ce dispositif doit rayonner sur l'ensemble du territoire communautaire.

Concernant l'habitat, la CCBL est proactive. Souvent, les programmes d'aides ont des noms complexes, alors que la commande des élus est claire : permettre aux habitants de rénover leur habitat, de lutter contre la vacance des logements et les passoires thermiques. C'est le rôle des OPAH : des aides concrètes sont ainsi apportées aux habitants du territoire ; un effort financier important partagé avec le Département du Loiret et l'ANAH. La petite enfance garde aussi une place centrale parmi les domaines d'intervention de la Communauté de Communes. Et en 2024, le Relais Petite Enfance fête ses 10 ans.

Sur la mobilité, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine s'est associée au Département du Loiret, à la Métropole d'Orléans, à la Base aérienne 123, mais aussi aux communes de Boulay-les-Barres et de Bricy, pour que soit réalisée une piste cyclable reliant Ormes à la Base aérienne. La Région Centre-Val de Loire contribue en finançant

une partie des travaux. Ce vrai projet de partenariat devrait voir le jour durant l'année 2024. « *Nous avons tous les acteurs autour de la table et ça, c'est un vrai progrès dans la mise en œuvre de l'action publique locale* », constate Thierry Bracquemond, président de la CCBL.

La deuxième partie du mandat devrait être consacrée à la réalisation d'un gymnase sur la commune d'Artenay.

Valoriser le cadre de vie et l'environnement

Le 1^{er} janvier 2024 marque le début d'une nouvelle ère où la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine exerce la compétence « eau potable ». L'aboutissement de plusieurs années d'études patrimoniales, de réalisations de schémas directeurs, de discussions en commissions, en conférences des maires ou en conseils communautaires, et d'échanges avec les intercommunalités voisines afin de bénéficier de leurs retours d'expérience pour que ce transfert soit réalisé dans de bonnes conditions.

En matière d'assainissement, une station d'épuration doit être construite sur la commune de Chevilly pour remplacer la station existante, vieillissante. La Communauté de Communes souhaite que cette future station permette également le traitement des effluents de Sougy. Aussi, à l'automne 2023, une conduite a été posée au niveau du hameau de Chevaux pour relier, à terme, les habitants de Sougy à la STEP de Chevilly. Si la CCBL s'est engagée dans la transition écologique au cours de la première partie du mandat, pour la deuxième partie, l'accent sera mis sur l'élaboration d'un Plan Climat Air-Energie territorial. Un plan d'actions que la CCBL veut concret et opérationnel.

Moderniser l'administration

Sur cet axe, il est important de noter l'implication des communes. Sur tous les dossiers stratégiques, Thierry Bracquemond, le président de la CCBL, réunit la conférence des maires en amont du conseil communautaire pour présenter à ses collègues les enjeux des politiques menées. L'objectif : expliquer, concerner et renforcer encore et toujours l'implication de toutes les communes et de tous les élus. Missions partagées, agents mis à disposition : dans la deuxième partie du mandat, tout sera mis en œuvre pour travailler en plus grande proximité avec les communes.

GUILLAUME DUBOIS

Happyvore donne le sourire

CHEVILLY ACCUEILLE DEPUIS QUELQUES MOIS HAPPYVORE, UNE SOCIÉTÉ AGRO-ALIMENTAIRE EN FORTE CROISSANCE : LE FRUIT D'UNE COOPÉRATION FRUCTUEUSE ENTRE LA CCBL ET GUILLAUME DUBOIS, LE COFONDATEUR DE CETTE ENTREPRISE.



Créée en 2019, HappyVore s'est récemment implantée à Chevilly, dans une usine de 5 000 m². L'entreprise, fondée par Cédric Meston et Guillaume Dubois, ambitionne de devenir le n°1 du *simili carne*, une appellation qui désigne des produits dont certaines qualités imitent un produit d'origine animale... mais sans matière animale. *Happyvore* s'est installée en Beauce Loirétaine pour être au plus près des agriculteurs et des matières premières, afin de réduire encore davantage son empreinte carbone. Preuve de la grande attente liée à cette implantation : Bruno Lemaire, ministre de l'Économie, était présent lors de l'inauguration de l'usine, en juillet 2023. Guillaume Dubois confirme avoir bénéficié de l'aide du Département du Loiret, de la Région Centre-Val de Loire, mais aussi de la Communauté de Communes de Beauce Loirétaine, qui l'a accompagné du permis de construire jusqu'au recrutement

des futurs employés. Cette belle coopération s'est poursuivie après l'ouverture du site : Guillaume Dubois a ainsi soutenu la CCBL, qui était candidate au dispositif « Territoires d'industrie ». Pourquoi un tel engagement ? Il dit partager l'envie que la Beauce Loirétaine « se développe d'un point de vue économique, avec une relation gagnant-gagnant pour l'ensemble des acteurs ». Forte de ce soutien, la Communauté de Communes est effectivement devenue un « Territoire d'industrie ».

« Facilité et agilité »

Guillaume Dubois résume sa collaboration avec les élus mais aussi les services communautaires en deux mots : « *facilité et agilité* ». Il ajoute – car deux mots, c'est un peu court pour résumer des mois de travail... – que la CCBL lui a apporté « *une aide locale qui est allée au-delà de (ses) espérances* ».

QU'EST-CE QUE LE DISPOSITIF « TERRITOIRES D'INDUSTRIE » ?

Ce programme financé en partie par l'Etat a pour objectif de soutenir les territoires à forte identité industrielle.

La candidature de la Communauté de Communes et de la Métropole d'Orléans a été retenue. Au programme, des actions menées sur l'innovation, les compétences, le foncier et la transition écologique.

À VOTRE ÉCOUTE

Entrepreneur, artisan, si vous avez un projet et que vous avez besoin d'une aide, contactez la CCBL sans tarder. En matière d'économie, il faut aller vite. On se rencontre quand ?
economie@cc-beauceloiretaine.fr



Patay regarde vers l'avenir

GRÂCE AU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » ET À UNE OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE SIGNÉE EN 2023, LA COMMUNE DE PATAY VA ENGAGER D'ICI 2026 DES MUTATIONS IMPORTANTES, QUI VONT NOTAMMENT LUI PERMETTRE DE RENDRE SON CENTRE-BOURG PLUS ATTRACTIF.

Un chef de projet recruté par la CCBL anime le dispositif « Petites Villes de demain », qui rassemble de nombreux acteurs.

Le grand projet pour Patay consiste, à terme, à redynamiser et à améliorer l'attractivité de la commune et son centre autour de sa future Halle, de ses commerces et ses services accessibles pour tous. Ce programme doit profiter à l'ensemble des communes aux alentours, notamment en poursuivant la croissance démographique et le développement économique et urbain de la commune... dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Un vaste programme !

Un atelier de participation citoyenne a eu lieu le 25 mars 2023. Son objectif était de sonder les habitants sur les besoins ressentis dans le cadre du projet de réaménagement du centre-bourg. Il a permis de prédéfinir un projet pour la place de la Halle.

Un plan de 39 actions a été élaboré, selon cinq axes différents :

- Le renforcement de l'attractivité du centre-bourg qui sera bénéfique à tous les habitants de la CCBL
- Le développement des emplois et du tissu économique local
- La densification des solidarités
- Le logement des habitants

et des actifs du territoire dans de meilleures conditions

- La préservation de l'environnement concernant les ressources, le climat et les énergies

Sur les 39 actions, plusieurs d'entre elles ont déjà été réalisées depuis 2023 dont :

- L'ouverture d'une structure France Services en mai 2022 (qui réalise désormais les passeports et les cartes d'identité)
- Le recrutement de nouveaux médecins et dentistes depuis octobre 2022
- Un observatoire de la construction neuve de logements
- L'arrivée de la Micro-Folie itinérante à la médiathèque en septembre 2023
- Une étude d'aménagement du centre-bourg, dont la place de la Halle, en décembre 2023

Des actions, dont certaines engagées depuis quelques années, vont continuer à se développer progressivement :

- Lutter contre la disparition des petits commerces
- Recycler la friche de Chantopac
- Réhabiliter le bâtiment de l'ex-Trésorerie pour les professionnels de santé
- Construire des logements pour les personnes âgées
- Opérer le renouvellement urbain de l'ex-gendarmerie

Au total, depuis le début du programme, 19 actions ont été réalisées et 9 sont engagées.

Grâce à « Petites Villes de Demain », c'est l'ensemble du territoire qui pourra bénéficier de ces actions et des retombées positives de ce projet.



Le programme « Petites villes de demain » est une opportunité pour notre commune et pour tous les habitants de la CCBL. Nous bénéficions d'aides dans de nombreux domaines. Que retenir ? France Services pour faciliter les démarches administratives, la Micro-folie pour favoriser l'accès à la culture... En outre, les commerçants et artisans bénéficient de l'accompagnement d'un manager de commerce.

Patrice VOISIN

Maire de Patay, Vice-Président de la CCBL

PROGRAMME VILLAGE D'AVENIR

Chevilly candidate

La commune de Chevilly a déposé sa candidature au programme national « Village d'avenir », avec le soutien de ses voisins, Gidy, Cercottes, Artenay et Boulay-les-Barres et de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine. Ce programme offre un soutien en ingénierie pour concrétiser des projets souvent trop complexes pour de petites communes. Dans le cas de Chevilly, le projet s'appuie sur deux axes :

- Requalifier des friches économiques entourées d'habitations pavillonnaires dans le centre-bourg
- Délocaliser provisoirement l'école primaire vers un autre terrain

Si sa candidature est retenue, Chevilly commencera à profiter du programme au cours de 2024. Elle bénéficiera de l'accompagnement d'un chef de projet employé par l'État qui travaillera en complémentarité avec les services de la CCBL.



La Beauce Loirétaine terre olympique !



LE COMITÉ D'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024 A DÉCIDÉ DE CRÉER ET DE DÉCERNER LE LABEL « TERRE DE JEUX 2024 » À PLUSIEURS COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Parmi les heureux élus, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine a obtenu ce label en mai 2022.

L'objectif du label est de valoriser, fédérer et rassembler autour du sport et favoriser la pratique sportive et parasportive.
En résumé : faire vivre les jeux... partout en France.

Ainsi, les collectivités bénéficiant de ce label sont encouragées à organiser des événements festifs autour du sport et faire découvrir certaines disciplines.

Le rendez-vous est déjà pris en juillet 2024 pour une journée olympique à la piscine d'Artenay !

RETOUR SUR

La piscine d'Artenay en habit olympique

Premier évènement organisé dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 », la journée portes ouvertes spéciale Olympiades a eu lieu à la piscine communautaire d'Artenay le samedi 8 juillet 2023 déclenchant ainsi le décompte, un an avant les Jeux Olympiques. Une journée ensoleillée, au cours de laquelle 14 stands et 10 évènements animés par plusieurs associations d'Artenay ont été proposés. Les animations pour petits et grands étaient variées : des activités aquatiques, culturelles, sportives ou e-sport. Une occasion également de promouvoir le handisport. Pour cela, des courses aveugles et entravées ont été organisées. Le but était de sensibiliser sur le handicap et les Jeux Paralympiques. Encore aujourd'hui, les Jeux Paralympiques sont sous-exposés par rapport aux Jeux Olympiques : il est donc important de les promouvoir lors d'évènements sportifs. Avec plus de 700 entrées, les participants ont pu bénéficier d'une restauration sur place et profiter pleinement de cette journée.



 **4 039**

C'est le nombre d'entrées vendues sur la période du 3 juin au 3 septembre 2023 à la piscine d'Artenay : 2034 tickets adulte, 1647 tickets enfant, 202 carnets de 10 tickets pour adulte et 121 pour enfant, ainsi que 25 abonnements adulte et 10 abonnements enfant : une recette totale de 23 310,50 € TTC. En 2023, la piscine d'Artenay a également élargi les modes de paiement. Proposé pour la première fois, le règlement en carte bleue a été plébiscité, car il représente un quart des encaissements, avec 24,33 % des paiements réalisés.

PATRIMOINE

Six trésors en Beauce Loirétaine

SOUGY

Le trompe-l'œil de Victorine Barrault

Victorine Barrault était la favorite et protégée de Napoléon III. Elle fut aussi la nourrice de ses deux enfants. Elle est née et a vécu à Beaugency le Cuit et repose aujourd'hui au cimetière de Sougy dans le caveau familial. Sur la façade de ce dernier, la couronne de l'empereur y est visible. La commune de Sougy avait en effet reçu le soutien de Napoléon III, qui avait offert un calice gravé personnelisé à l'église du village, et participé au financement des travaux de l'édifice.

Ainsi, nous pouvons observer sur la façade de l'habitation de Victorine Barrault, un trompe-l'œil réalisé par Julien Parou la représentant en train d'ouvrir ses fenêtres.



HUÊTRE

L'église Saint-Germain

C'est une église atypique sur notre territoire beauceron. Sous ses aspects d'église classique se cache une explosion de couleurs.

L'église Saint-Germain d'Huêtre a des murs et des voûtes du sanctuaire entièrement colorés avec des peintures à fresque variées. Motifs géométriques, fleurs, médaillons ou encore tentures en trompe-l'œil, tout est l'œuvre de l'abbé Joseph Carante. Essentiellement à l'aide de pochoirs, ce curé de Huêtre entre 1865 et 1870 a souhaité raviver son église terne en la rendant colorée. En 2014, l'artiste Jacques Viard a œuvré pendant plusieurs mois à la restauration du décor de l'église afin que le travail de l'abbé Joseph Carante perdure dans le temps. Ainsi, l'église a retrouvé toute sa splendeur d'antan.

12, Rue du Moulin,
45520 Huêtre



TOURNOISIS

La motte médiévale de Nids

C'est l'une des dernières mottes du territoire encore nettement visible dans notre paysage beauceron. La motte médiévale de Nids serait un vestige d'un ensemble plus vaste datant du Moyen Âge. L'ensemble comprend un tertre d'une hauteur de plus de 3 mètres et mesure 80 mètres sur 90. Un fossé de 10 à 15 mètres de large entoure la motte, atteignant jusqu'à un mètre de profondeur. Il a fait l'objet d'un déblaiement en 1861.

Des débris de constructions potentiellement romaines, des fragments de poteries ou encore des monnaies ont été alors sortis de terre. Cette découverte fait supposer que la motte a été édifiée à l'emplacement d'une bâtisse romaine.

Alors si vous êtes de passage à Tournois, n'oubliez pas d'admirer ce patrimoine rare en Beauce, inscrit comme Monument Historique depuis 1991.

Motte médiévale de Nids
45310 Tournois





COINCES

Le moulin de Lignerolles

Ce moulin à vent aussi surnommé « moulin chandelier » ou « moulin sur pivot » date du XIX^e siècle. Restauré au printemps 2019 par la commune de Coinces, il est classé comme Monument Historique et construit en bois avec l'ensemble du corps du moulin qui s'oriente selon le vent. C'est un moulin exceptionnel à visiter, puisqu'il s'agit de l'un des derniers du Loiret. Le moulin est ouvert au public le troisième dimanche de chaque mois, de 14h30 à 18h, d'avril à octobre, et fermé pendant la période hivernale.



Réservez
votre visite



VILLAMBLAIN

Champs de lavandin

Parce qu'il n'y a pas qu'en Provence qu'il y a du lavandin ! À Villamblain se trouve une étendue de lavandin que vous pouvez admirer pour trouver un air du sud à quelques kilomètres de chez vous et sans quitter le territoire.



DE RUAN À SARAN

L'aérotrain

La fin des années 60 a marqué le début d'une nouvelle ère dans la mobilité ! De Ruan à Saran, 18 km de voie monorail en béton armé sont construites en seulement deux ans (de 1967 à 1969). Tout cela pour une innovation : l'aérotrain. Imaginé et réalisé par Jean Bertin, ce projet repose sur une technologie novatrice. Propulsé par une hélice, ce train volant s'élançait le long de la piste puis glissait durant l'ensemble du trajet sur un coussin d'air. Il aurait pu relier Orléans et Paris en une vingtaine de minutes. Le premier choc pétrolier de 1973 a fragilisé le projet. En 1977, ce dernier est définitivement abandonné. Malgré l'arrêt du projet, l'aérotrain laisse encore aujourd'hui une marque de son existence. Il a favorisé la création du TGV et la forme actuelle qu'on lui connaît. Enfin, la voie en T inversée continue de se dresser à 10 mètres de haut dans la campagne beauceronne. On peut l'admirer de Ruan à Saran.

ACTIVITÉS

Sortir toute l'année



CERCOTTES

L'étang de la Retrève

Situé à 4 km de Cercottes, l'étang de la Retrève vous propose une étendue d'eau en pleine forêt d'Orléans. C'est un endroit idéal pour pique-niquer et ensuite continuer son aventure dans le massif.

ARTENAY

La prison d'étape

Cette ancienne prison servait de halte pour les convois de prisonniers. Elle date du début du XIX^e siècle. Elle est maintenant utilisée par la commune d'Artenay comme lieu d'expositions artistiques, historiques ou insolites.

Pour connaître les heures d'ouverture, consultez l'agenda évènementiel d'Artenay. La prison d'étape, 12 Rue de Glatigny, 45410 Artenay

CHEVILLY ET CERCOTTES

La forêt d'Orléans

Accessible depuis Chevilly et Cercottes, la forêt d'Orléans est un poumon vert de votre territoire beauceron. C'est la plus grande forêt domaniale de France. Pour les plus curieux, le massif d'Orléans compte une trentaine de gouffres. La végétation dense rend l'endroit agréable pour se reconnecter avec la nature.

PATAY

La Micro-Folie

Installée à la médiathèque intercommunale Marcel-Proust de Patay, la Micro-Folie est un musée numérique. Il est ainsi possible de visiter 12 établissements culturels à distance. Le centre Pompidou, le château de Versailles ou encore le Louvre sont à portée de clic...

La CCBL a impulsé cette Micro-Folie itinérante. Elle peut donc se déplacer sur le territoire le temps d'un projet pédagogique mené par une école par exemple. La culture partout, pour tous !



Divers ateliers et conférences sont également proposés. Ces dernières sont gratuites, mais nécessitent une inscription au préalable au 07 57 68 88 22 ou à microfolie.patay@gmail.com

Médiathèque intercommunale Marcel-Proust, Place des découvertes, 45310 Patay

Plus d'informations sur le site internet : patay.fr/mediatheque/

PATAY ET ARTENAY

Le Cinémobile

Avec une centaine de places à sa disposition, le Cinémobile est une salle de cinéma itinérante accessible à tous qui se déplace à Patay et à Artenay.

Sorties récentes et films d'animations pour les enfants. Profitez du Cinémobile et de ses tarifs réduits. Il y en a pour tous les goûts !

Tarifs et programmes selon la commune : cinemobile.ciclic.fr/ le-cinemobile et cinemobile.ciclic.fr/films-seances/ma-ville

Piscines communautaires

PATAY

À Patay, la CCBL vous accueille avec un BAF : une piscine de faible profondeur. Elle permet aux enfants d'apprendre à nager sereinement. Les adultes peuvent aussi pratiquer la nage et d'autres activités comme l'aquagym.

Pour les tarifs et horaires, rendez-vous sur notre site !

Bassin d'apprentissage de Patay, Rue des anciens combattants d'Afrique du nord, 45310 Patay

ARTENAY

Avec ses trois bassins, la piscine d'Artenay est une piscine extérieure ouverte pendant la période estivale. De juin à septembre, vous pourrez nager librement, pratiquer l'aquagym ou simplement profiter d'un peu de fraîcheur sous les arbres.

Une pause estivale pour les sportifs ou pour se détendre.

La période d'ouverture, horaires et tarifs pour la saison estivale 2024 apparaîtront ici : www.ville-artenay.fr/decouvrir-artenay/les-equipements-sportifs/

ARTENAY

Le musée du Théâtre Forain

Concept unique en Europe, ce musée permet de (re)découvrir quatre siècles d'histoire du théâtre itinérant mettant en avant des décors et pièces d'exception.

Des prestations théâtrales, musicales et artistiques sont proposées, ainsi que des ateliers ludiques et créatifs pour les enfants. Vous pouvez retrouver ces événements toute l'année.

Deux galeries d'archéologie et de paléontologie racontent l'histoire du canton d'Artenay et de ses environs, des premières traces de l'Homme jusqu'au Moyen Âge.

Une exposition exceptionnelle se tient au musée jusqu'au 30 juin 2024 : *Opérette*, consacrée au genre musical du même nom.

Plus d'informations sur : musee-theatre-forain.fr/

Musée du Théâtre Forain, Quartier du Paradis, 45410 Artenay